

La Zone Rouge

Durant la "Zone Rouge", il est interdit de pénétrer dans le massif forestier des Alpilles.

La "Zone Rouge" est en vigueur chaque année du 1er juillet au deuxième dimanche de septembre. Cette interdiction est signalée par des affiches (ci-contre). Ces documents sont édités par "l'Agence Publique du Massif des Alpilles". Cette interdiction a pour vocation de permettre et d'assurer la sécurité des personnes en cas d'incendie de forêt. A Fontvieille, certains professionnels du tourisme sont autorisés à organiser des randonnées pédestres et équestres pendant cette période sensible de l'année



Les Bons Réflexes

- Ne vous gardez pas devant un chemin d'accès au massif.
- Ne faites pas de feu, de barbecue en forêt ou de brûlage.
- Ne jetez pas de cigarette, notamment par la fenêtre, quand vous circulez en voiture.
- Ne promenez pas dans le massif pendant l'été afin de ne pas courir le risque d'être bloqué par les flammes et de permettre aux services de secours de centrer leur intervention sur l'incendie.

En cas d'incendie n'oubliez pas que le feu n'est pas un spectacle. Laissez les routes et leurs abords libres pour faciliter le passage et les manœuvres des services de secours.

1 - Départ de l'Office de Tourisme, au centre du village. Longer la rue Jules Deiss vers le nord. Au stop tourner à droite. Au bout de la rue prendre à gauche (d27) vers Les Baux.

2 - 0,7 km - Passer sous l'aqueduc et prendre la petite route vers le Mas Sainte Berthe. La route monte le long du Parc de Manville et longe le golf, puis on parcourt les vignobles du Mas Sainte Berthe dont on passe les bâtiments pour arriver à la route D27a. Belle vue sur les rochers et la citadelle des Baux.

3 - 2,8 km - Tourner à gauche vers les Baux. La route est fréquentée mais suffisamment large pour les piétons.

4 - 4,00 km - On atteint les parkings et la porte d'accès au village. Visite du village

1^{ère} option - retour par le même circuit : on profite en descendant par la route D27a et à droite vers le Mas Sainte Berthe de jolies vues sur le piémont des Alpilles et la vallée. Une fois quittée la route principale, on revient par une petite route sans grande circulation. Retour au centre du village 8 km

2^{ème} option - retour par la D27 : Ce trajet permet de faire une boucle et offre de jolies vues sur la vallée des Baux et le village d'en bas mais la route après le croisement vers Maussane est fréquentée, étroite et sans bas-côté pour les piétons sur environ 1,5 km jusqu'à l'entrée du golf.

5 - 4,5 km - Sortir par la Porte d'Eyguières (sortie ouest du village des Baux). Descendre et emprunter la calade nouvellement restaurée jusqu'à la route

6 - 4,7 km - Prendre à gauche et descendre la route.

7 - 5,3 km - Au croisement, prendre à gauche la route de Maussane (D27) et la poursuivre jusqu'au golf et l'entrée du village

8 - 7 km - Passer le panneau indicateur de Maussane. Poursuivre tout droit jusqu'à la rue principale du village

9 - 8 km - Retour à la Place Laugier de Monblan

Balade n°1 - Eté

Une promenade à travers les oliveraies et les vignes avec de belles vues sur le village des Baux et le piémont sud des Alpilles

Maussane les
Alpilles

-
Les Baux de
Provence

3 : 00 h / 3 : 30 h
Avec la visite du
village des Baux
de Provence

8 km

Office de Tourisme **
Place Laugier de Monblan
13520 Maussane les Alpilles
Tel : 04 90 54 52 04
Fax : 04 90 54 39 44
<http://www.maussane.com>
Contact@maussane.com



Les Alpilles

